N° 67-68-69

ISSN 02203543

La recherche archéologique récente dans la Moyenne Vallée de l'Hérault

Bulletin thématique édité par le Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais

Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault - Avril-Juillet-Septembre 1993

Histoire et Archéologie d'un village médiéval de moyenne montagne.

Le site de la Cisterne à Cabrières

Laurent Schneider

Entre 1987 et 1991, 10 campagnes de fouille ont permis d'aborder l'étude d'un habitat médiéval de moyenne montagne occupé pendant plus d'un millénaire. L'ancien site de Cabrières est un haut lieu de l'histoire régionale pour lequel il est possible de réunir un dossier de textes conséquent. C'est pourquoi il nous a semblé utile, en amont de la présentation des fouilles, de dresser un premier tableau de l'histoire du site à partir des documents écrits.

Cabrières apparaît précocement dans l'histoire. Le site est associé aux premières poussées des Francs en Septimanie. Si, en 531, prétextant une vengeance familiale, Childebert avait pillé Narbonne puis évacué la province, chargé d'un opulent butin (Grégoire de Tours, III, 10), c'est à une expédition de Théodebert, l'année suivante, que l'on doit d'emporter deux *castella* wisigothiques en Biterrois, pour soumettre ensuite les cités de Lodéve et Uzès. De ces nouveaux territoires conquis en Septimanie, seul Uzès restera attaché au domaine franc, tandis que Lodève, grâce aux victoires de Reccarède, est à nouveau intégré au royaume wisigothique vers 580.

C'est dans ce contexte général qu'apparaît sur les marges des cités lodévoise et biterroise le *castellum Caprariae*. Grégoire de Tours est à son sujet assez prolixe. D'après son récit, Théodebert y entra pacifiquement car la dame qui l'habitait, une certaine *Deuteria* offrit de livrer le lieu pour éviter le pillage, son époux absent ne pouvant le défendre. La châtelaine deviendra ensuite concubine de Théodebert (Grégoire de Tours, III, 21).

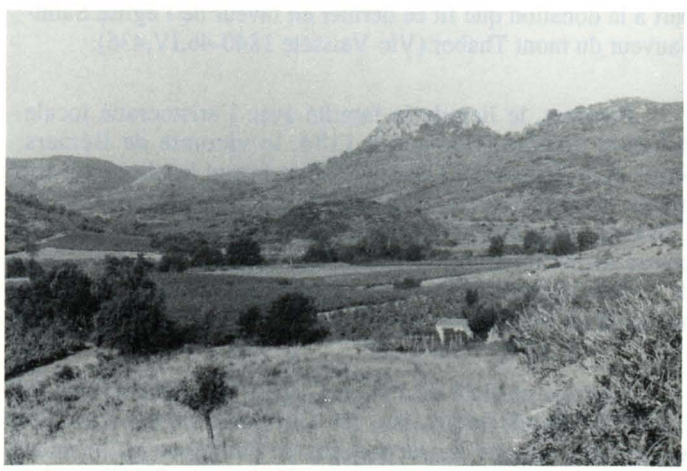

Fig. 1 - Le "castrum" de Cabrières vu de l'est.

Si l'identification de *Caprariae* avec Cabrières, canton de Montagnac, nous paraît aujourd'hui probante, le cas de *Dea*, deuxième *castellum* associé à cette expédition n'est pas résolu en toute certitude. A la fin du XIXè s. (Carou 1866), le lieu a été identifié avec Dio, commune de Dio et Valquières, située dans les avant-monts du Massif Central, à l'approche du sillon de l'Orb. Depuis cette date peu d'éléments nouveaux ont été apportés au dossier. Frank R. Hamlin dans son dictionnaire topographique de l'Hérault publié en 1982 passe les faits sous silence. Seul A. Soutou confirme ces deux localisations en reconnaissant sur le site actuel du château de Dio une motte du VIè s. Cependant un autre auteur a proposé une nouvelle situation en privilégiant le site de Lunas verrouillant la haute vallée de l'Orb sur les marges des cités lodévoises et biterroise selon une disposition analogue à celle de Cabrières (Demougeot 1988, 21). S'il est difficile de trancher entre ces deux hypothèses on pourra observer que la notion de *suburbium* est associée au site de Lunas comme elle le fut pour Cabrières: 870, *in suburbium Caprariense* (H.G.L.,II, 356); 909, *in suburbio castro Lunetense* (H.G.L.,V, 128).

Ce n'est qu'en 870, par une courte mention (*Fiscum Homegianus situm in territorio biterrensi in suburbio Caprariensi* H.G.L., II, 356) que l'on retrouve indirectement le site plus de 300 ans après le récit de Grégoire de Tours. Cette notion vague de *Suburbium* est utilisée pour situer un bien, le fisc *homegianus*, mais il faudra attendre encore un siècle pour que la définition de ce territoire soit plus clairement attachée à un ressort judiciaire avec l'apparition de la *vicaria caprariense* en 971 (Rouquette 1922, 32). La formulation du IXè s. est étrange, comme celles de la fin du Xè s. Si Cabrières est attesté comme le chef-lieu d'un territoire, les textes carolingiens ne mentionnent jamais un *castrum*, alors que l'association est systématiquement établie pour les autres cas du Languedoc central et oriental: 801, *suburbio Substancionensis castri* (C.An.,379) ; 810 *suburbio castro Andusiacense* (C.An., 259); 816 *in suburbio de castro Mormellico* (A.D.Gard H106 f°13r); 909, *in suburbio castro Lunetense* (HGL,V,128); 1004 *in suburbio castri Duas Virgines* (C.Gel., 38).

En revanche, l'articulation des mentions de la fin du Xè s. comme l'expression *in Caprariense* (H.G.L.,V.,315) semble plus proche de ressorts territoriaux mal définis révélés, dans la région proche, par les expressions *in Lezateso* (978, H.G.L.,V, 286; Saint-Nazaire de Ladarez) ou encore *de Nebonense* (966, HGL.V,255) et *in nebozianense* (HGL.,V, 287).

*** Un ancien ressort comtal ?**

Suburbium, employé en Bas-Languedoc pour la première fois en 801, semble désigner des possessions comtales. C'est du moins ce que révèle l'exemple de Substantion (Gramain

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

1978, 124). C'est en vertu de cette association que l'on peut tenter de placer Cabrières au milieu du IXè s. dans la mouvance du comté biterrois, et Lunas à l'aube du Xème s., dans les possessions raimondines. F. Journot a noté comme phénomène qui pourrait corroborer ce fait que le *castrum* de Lunas, accaparé par le vicomte de Béziers, est revendiqué au XIIè s. par le comte de Toulouse. (Journot 1990, 107).

Dans un second temps (peut-être dès la fin du IXè s.), cette vieille châtellenie aurait pu servir d'assise à l'installation d'un nouveau lignage, rival dans cette micro-région de la Gothie, de la dynastie comtale toulousaine. C. Amado situe les vigueries de Cabrières et Popian apparaissant toutes deux dans le dernier tiers du Xè, mais aussi le château des Deux Vierges associé à la notion de *suburbium* en 1004, dans la mouvance d'une lignée franque: les guilhelmides issus du comte Guilhem fondateur du monastère de Gellone qui, fixés dans la moyenne vallée de l'Hérault, enveloppent aussi le couple vicomtal lodévois (Amado 1991 et 1992).

*** L'extension du Caprariès**

D'un point géographique, l'extension de ce ressort, grossièrement situé entre Dourbie et Peyne, peut être reconnue par l'intermédiaire de plusieurs chartes antérieures à l'an mil. Le fisc *homegianus* s'étendrait sur l'actuelle commune de Roujan en bordure de la Peyne (rive droite), soit quelques huit kilomètres au sud de Cabrières, tandis qu'à l'est le fisc *lieuranum* avec son église Saint-Pierre se trouve à moins de cinq kilomètres à proximité de la Dourbie.

En définitive le ressort carolingien de Cabrières semble se superposer au territoire minier que l'on connaîtra au XIIè s. Il ne recouvre que la zone de moyenne montagne formé par le piémont nord-biterrois entre Peyne et Dourbie. Seul peut-être un léger démembrement interviendra dans son extension méridionale au profit du *castrum* de Roujan si toutefois notre localisation du fisc *homegianus* était recevable, puis plus tard encore, au milieu du XIIè s., avec l'apparition de Vailhan.

*** Les châteaux environnants**

Tout au long du XIè s., ce territoire sera progressivement verrouillé par de nombreuses forteresses.

Neffiès et Mazern en Biterrois, Mourèze sur les marges du Lodévois septentrional, gravitent autour des vicomtes de Béziers, le *castellum* de Nébian sur la rive gauche de la Dourbie est peut-être associé à la famille vicomtale de Lodève (Gramain 1978, 124, n°11), tandis que du côté occidental les implantations de Faugères et Saint-Nazaire de Ladarez apparaissent dans la mouvance des vicomtes narbonnais.

C'est dans le secteur occidental qu'apparaîtront de nouveaux *castra*: Vailhan, Montesquieu, Roquessels et Pézènes sur des sites neufs, Caussiniojouls et Cabrerolles sur d'anciennes *villae*. Leurs propriétaires sont mal connus: Vailhan et Gabian sont dans les possessions des évêques de Béziers, Caussiniojouls et Cabrerolles dans celles des vicomtes de Narbonne (Journot 1990).

De la fin du XIè s. au premier tiers du XIIIè: une souche guilhemide indépendante ou alliée des Montpellier ?

Pour la première fois depuis le récit de Grégoire de Tours apparaît véritablement à l'aube du XII è s. le *castrum* de Cabrières associé à un patronyme (1108, *Raimondus de castro Cabreria*, C. Gel., 214). Le dossier des textes rend d'ailleurs compte de l'importance de cette famille dans la vie politique et économique du bas-Languedoc plus qu'il ne nous renseigne sur le site proprement dit.

Seul un acte de 1183 signale la cuisine du château de Cabrières *(in castro de Capreria in quoquina prédicti Hymberti)*. C'est dans cette pièce qu'est signé un accord par lequel Imbert de Cabrières, sa femme Guillelmen et leur fils Imbert donnent à Amédée, abbé de Valmagne, leurs biens sis aux terroirs de Vayrac et de Toutourière en échange de prières et de sépulture monastique (Barthès 1991).

En 1138, *Bernardus de Capraria* avait en effet contribué à la fondation de l'abbaye de Valmagne avec les grands seigneurs de la région: Raymond Trencavel, vicomte de Béziers et Guilhem d'Omelas, frère de Guilhem de Montpellier (Vic-Vaissète 1840-46, IV, 427).

Fig. 2 - Les ruines de l'église de l'ancien village

En 1146, *Herbertus de Cabrieira,* ayant participé à la croisade de 1145 avec Raymond de Toulouse, assiste pour sa part à la donation que fit ce dernier en faveur de l'église Saint-Sauveur du mont Thabor (Vic-Vaissète 1840-46,IV,436).

Pourtant, le lien de la famille avec l'aristocratie locale demeure ambigu. Lorsqu'en 1184, le vicomte de Béziers Roger II et Aimeric de Clermont se partagent les droits sur les mines de cuivre, sises principalement sur le territoire de Cabrières, il est encore précisé qu'aucun des deux seigneurs ne pourra passer un accord avec Umbert de Cabrières sans l'avis de l'autre (Amado 1977). Ainsi, Umbert ne semble assujetti à aucun de ces deux partis.

Pourtant au delà de l'an mil, après la disparition de la lignée vicomtale lodévoise, les Guilhems de Montpellier apparaissent comme les successeurs de l'ambition guillelmide (Amado 1991). Dans cette logique, Umbert de Cabrières, lui aussi issu du lignage guillelmide aurait dû se trouver du côté d'Aimeric de Clermont alors assujetti à la sphère montpelliéraine.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Cette situation ambigue est à même d'illustrer le comportement de cette vieille famille qui a pu être sur la rive droite de l'Hérault la dépositaire modeste des ambitions guillelmides au même titre que l'ont été les Guilhem de Montpellier dans l'ancienne viguerie de Popian, sur la rive gauche du bassin médian de l'Hérault. Le problème, non résolu, serait alors de déterminer si ce comportement politique était autonome ou au contraire servait d'assise à la puissance montpelliéraine pour étendre leur influence au delà de l'Hérault dans le secteur minier du piémont biterrois.

Des appuis que possédait les vicomtes dans cette zone du piémont (Neffiès, Mazers et Mourèze) ou fermant la partie occidentale du bassin moyen de l'Hérault (Paulhan H.G.L.,V, 315) aux X-XIè s., au moins Paulhan (1140, H.G.L.,V,1044), et Mazers (C. Guil., 173 et 732) sont passés sous l'autorité des Montpellier au milieu du XIIè s.

De la croisade à la grande peste....

L'affaire de la croisade est déterminante dans l'histoire du site parce qu'elle marque la perte du château par la famille des Cabrières et, consécutivement, l'installation d'une place-forte royale.

Le 15 mai 1291, on vendit aux enchères les biens que Guillaume et Imbert de Cabrières avaient au château de Péret, qui avaient été confisqués pour fait d'hérésie (B.N. Doat, vol 156, f° 5). Aux siècles suivant, la famille des Cabrières semble avoir émigré à l'ouest du diocèse de Béziers dans les régions de Colombiers, Montady, Caussiniojouls et Cabrerolles (Barthès 1991).

Quelques documents peu nombreux sont à rapporter sur les faits de la croisade.

En 1209, *Guiraldi de Cabreria* était présent comme témoin à la cession des droits d'Agnès, vicomtesse de Béziers, en faveur de Simon de Montfort (Vic-Vaissète 1846, V, 574).

En 1210, *Imbertus de cabreriis* assiste comme témoin et caution à la soumission de Raymond-Etienne de Servian dans l'église de l'abbaye de Saint-Thibery (Vic-Vaissète 1846, V, 577). Pourtant, cinq ans plus tard en 1215, l'archevêque de Narbonne se plaint au pape de ce qu'après le départ du prince Louis, Simon de Montfort aurait de sa propre autorité détruit les murs du château de Cabrières dépendant alors du domaine de son église (H.G.L.,IV,460).

Ce n'est qu'en 1260 qu'une garnison est mentionnée. Bien que figurant immédiatement après la garnison de Carcassonne, celle de Cabrières ne comporte que deux sergents recevant 16 deniers par jour et 6 sols 8 deniers pour le capitaine châtelain *Aegidius de Assicio* (Vic-Vaissète 1846, VI, 142). L'installation d'un châtelain français ne s'est pas faite sans heurt sur le site puisque les villageois ne purent habiter le *castrum* pendant un temps imprécis (Bourin 1987,143 J. 1032-4 n°93). Les villageois avaient sans doute pris le parti de Toulouse vers 1242 et c'est sans doute aussi dans ce contexte que Guillaume de Lodève avait pris possession du *castrum* de Cabrières au nom du roi (Bourin 1987, 370 n°68).

L'un des premiers châtelains, P. Singlar, est le neveu d'un chevalier de Monfort (Bourin 1987,371 n.88).

Fig. 3 - Une maison médiévale en cours de fouille

La fin du Moyen Age.(1348-1480)

En 1344, Cabrières comptait aux environs de 40 feux, ce qui met le village au rang des plus modestes agglomé-rations du bassin médian de l'Hérault.

L'extrémité de la Montagne Noire fait alors partie des zones les moins peuplées de l'ensemble bas-languedocien avec une densité qui est inférieure à 2,5 feu au km2 (Bourin 1987, 216). Dans ce secteur du piémont biterrois, Cabrières est au même niveau que ceux des anciens *castra* de Mourèze, Cabrerolles, Malavieille, Montesquieu et Vailhan (qui seront progressivement désertés à partir de la fin du siècle pour les trois derniers). En revanche, ceux de Neffiès, Fontès (qui a déjà définitivement fixé la population du *castrum* abandonné de Mazers), mais aussi Faugères et Caussiniojouls jouissent d'un plus grand dynamisme pour atteindre en moyenne entre 60 à 150 feux et se maintenir solidement jusqu'à nos jours.

Fig. 4 - L'éperon du château vu de l'ouest.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Fig. 5 - Le quartier bas du village (XIII-XIVè s.) fouillé entre 1987 et1991

Plusieurs faits sont à l'origine d'un premier déclin du village dans la seconde moitié du XIVè s. Si aucun document ne favorise encore une étude statistique à propos de la grande peste de 1348, les travaux d'Emmanuel Leroy-Ladurie sur plusieurs localités de la région immédiate devrait suffire à illustrer ce désastre démographique. L'auteur cite l'exemple de Marsillargues, gros village de plaine où la ponction des événements de 1348 atteint au moins 50 % de la population. Si l'arrière-pays est moins sévèrement touché, le mouvement se poursuit encore, et quinze ans plus tard, en 1363, la peste des montagnes "commencera d'égaliser les sacrifices" (Leroy Ladurie, 1969, 18). L'abbé Bigot-Valentin, dans son histoire de Fontès, signale 13 feux à Cabrières en 1369 (Bigot-Valentin, 1878,74).

A Cabrières cette première phase dépressive est encore nettement amplifiée par les faits d'armes et de guerre auxquels demeure associée la place-forte dominant le village. L'exemple de Coussergues, proche de Pézénas étudié par J.-M Pesez et E. Leroy-Ladurie est un écho bien documenté du processus de dépopulation qui pourrait atteindre Cabrières sur les mêmes bases: 1348-1355, les catastrophes s'abattent sur Coussergues, peste noire et Prince Noir. L'une dépeuple en partie, l'autre saccage le *castrum*, dès lors évacué par les survivants. A la fin du XVè s., l'emplacement est totalement désert.

A Cabrières, le témoignage est indirect. L'ancien *castrum*, devenu place-forte royale dans la seconde moitié du XIIIème fait l'objet de nombreux assauts, pillages ou exactions qui n'ont pu manquer d'avoir des conséquences notables sur la population villageoise fixée à ses pieds. La proximité des grandes foires de Pézénas et Montagnac contribue à faire de la place un lieu de commandement privilégié.

Après une période de plusieurs assauts que l'on peut circonscrire entre 1380 et 1430, le site semble, lors de la décennie suivante, être uniquement occupé par une forte garnison, dont on connaîtra quelques exactions. Les chiffres connus sont, semble-t-il contradictoires. Une ordonnance de Charles VII en 1437 signale 160 hommes de guerre et 15 hommes de trait, tandis que trois ans plus tôt, une quittance des gages de la garnison mentionnait sept sergents installés sur le site comme colons militaires, ainsi que 400 hommes, tous combattants d'élite (Quicherat 1879, 133, n°1).

Le premier assaut connu date de 1380. Les chefs routiers Benoît Chapparel et le bâtard de Landorre, à la solde de l'Angleterre, avaient pris les lieux de Cabrières, Joncels et Roqueredonde. Malgré un siège entrepris par les milices de la sénéchaussée sur ordre du duc d'Anjou dès le début de l'année suivante, il faudra finalement payer 13000 francs or pour obtenir l'évacuation des lieux. (Vic-Vaissète 1892, IX, 879)

....L'an 138O, la nue de sancta Lucia foue près et escalat lo castel de Cabrieyra per Benezeg Chipparel et per Bastart de Landorra, capitanis d'alcunas rotas de gens d'armas, et d'aqui en foras doneron al pays motz grans dampnages. Totas devets lo pays socs a saber, la vigaria de Bezes, de Ginhac, de Narbona, lor donet XIII melia francx, et aneron sen. Empero lo pays avian donat à mossenhor d'Ango II melia franx, que los nes getez; mays el non fec res. Et costet mays dat restant de gatges a gens d'armas questavanes establida a Fontès, à Pézet et à Pézenas et ad aspira de Cabrayrés.... (Revue des Langues Romanes, Montpellier 1870, XXXIV, 73).

Vers 1420, Jean de Loppiac était nommé comme châtelain (Martin 1900, 93), mais en 1430, le château est à nouveau repris par les routiers et devint la base d'incursions qui s'étendirent jusqu'à Montpellier. Ce n'est qu'à la suite d'une intervention du comte de Foix que le lieu sera repris et le châtelain réintégré dans ses fonctions avec son frère Amalric pour lieutenant (Quicherat 1879, 133).

Entre 1431 et 1436, c'est au tour de Loppiac, pourtant capitaine du roi, de détrousser à partir de Cabrières les marchands lodévois qui se rendent aux foires de Montagnac et Pézénas. De nombreux "pestis" conservés dans les délibérations municipales des archives de Lodève sont conclus entre le châtelain et ladite ville. Moyennant 85 moutons-or, selon des accords annuels, Jean de Loppiac et Almaric son lieutenant s'engagent à ne plus voler les itinérants.

A partir de 1418, alors que le prince d'Orange avait soumis les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et pour partie celle de Beaucaire, le dauphin Charles abandonna le pays au vainqueur, mais conserva plusieurs places dont Cabrières et Pézénas. De son côté, le prince d'Orange, pour contenir le château royal de Cabrières, mettait garnison à Fontès. Les soldats des deux partis se sont alors livrés à de nombreux excès sur les localités voisines et sur leur population.

Cette période est particulièrement bien connue grâce à une plainte qu'exposèrent en 1435, par la voix de leurs syndics, les habitants de Nizas au viguier de Béziers, Jean de Plantavise.

Ce document qui comprenait une centaine de pages faisait partie des archives municipales de Fontès, mais semble aujourd'hui avoir disparu. Seul l'abbé Bigot-Valentin, dans son histoire de Fontès publiée en 1878 en a donné une transcription et cité quelques passages.

Le principal témoin, Jacques André de Fontès rappelle dans quelles circonstances demeura une garnison à Cabrières même après le départ du Prince d'Orange et la paix qui s'en suivit

..... et tunc magna garnisio gentium armorum et arbalestriorum in dicto castro de capreria sub domino

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Johanne de Lopiaco milite castellano dicti castro et in ejus absentia sub amalrico ejus fratre qui etiam post dictam pacificatam guerram et tota patria sub obedientia unica D.N. regis reducta...

Le témoin relate ensuite les dommages dont a souffert la communauté de Nizas à cause des exactions du châtelain Loppiac et de ses gens d'armes.

- réquisition de mesures de vin, d'huile et autres fruits du pays

- réquisition des habitants de Nizas pour tailler et piocher ses vignes, récolter ses raisins, enlever ses foins, semer son blé, faire sa moisson, mais aussi pour fournir les montures nécessaires à ces travaux et charrier les produits enlevés jusqu'au château de Cabrières.

Loppiac possède encore un grand troupeau de moutons et boeufs, qu'il fait paître sur tout le terroir de Nizas, ravageant ainsi vignes, blés et prairies, et il n'est personne qui ose mettre les bergers à la raison par peur du seigneur de Loppiac.

Enfin, le témoin conclut en précisant que le lieu de Nizas qui comportait autrefois 73 feux ou chefs de famille *(septuaginta tres belugue et habitantes belugam et caput hospitii)* ne compte aujourd'hui que 23 misérables foyers *(viginti quatuor miserabilium belugarum)*, tandis que la plupart des maisons sont abandonnées et à moitié détruites, sans un habitant et sans étincelle au foyer *(sine beluga et habitante)*. Ceci à cause des ravages des gens de guerre, des mortalités et autres fléaux: froids rigoureux, disette de fruits, notamment des olives, qui déterminèrent la plus grande partie des habitants de Nizas à s'expatrier.

En 1436, le chef routier Rodrigue de Villandrando tente de s'emparer du château pendant deux mois et demi, mais doit finalement renoncer devant la résistance du châtelain. L'année suivante, le roi Charles VII récompensera cette défense par un don de 300 livres tournois.

Ordonnance par Charles VII d'une somme de trois cents livres au profit de Jean de Loppiac, capitaine de Cabrières.

Nous voulons et mandons.....que la somme de trois cens livres tournois soit payée à nostre amé et féal conseiller et chambellan Jehan de Lopiac.....pour le récompenser des fraiz, missions et despens que lui a convenu faire à l'entretenement de huit vint hommes d'armes et XV hommes de trait qu'il a tenuz à ses dépens, par l'espace de deux mois et demi, pour la garde de notre chastel de Cabrières, à l'encontre de Rodigo et autres roctiers qui nagaires estoient es marches de par de là, qui de jour en jour s'efforçoient secretement de prandre ladicte place (Quicherat 1879, 286).

Les exactions de Loppiac continuant, des plaintes sont finalement adressées au roi, présent en 1437 aux Etats à Montpellier. Loppiac devra aussitôt quitter Cabrières, mais même la milice de la sénéchaussée qui entreprend un siège entre avril et juin 1437, ne pourra l'en déloger. Finalement c'est contre une rançon de 2200 écus d'or que le châtelain évacuera les lieux.

L'ensemble de ces renseignements provient des délibérations municipales de la ville de Lodève, notamment du 27 avril et du 17 juin 1437, et du 6 avril 1438. Les pièces justificatives sont intégralement reproduites dans l'Histoire de la ville de Lodève (Martin 1900, 103-105). Un acte notarial se rapporte également à cette évacuation (Archives Dép. de l'Hérault, série G, notaires : Jean Valocière, reg. 26, f°43 v°), ainsi qu'une lettre de Charles VII du 20 mai 1442, conservée sous la même cote.

...Reddiction et delivrance du chastel et place de Cabrières, duquel estoit cappitaine et le tenoit contre nostre voulenté Jehan de Loppiac, chevalier, et des gens d'armes et garnisons estant en icelle, de laquelle vuidange.....ayant esté tres instamment requis par nos subgez et habitans d'icellui pays pour les grans inconveniens et dommaiges qui en venoient, que nostre dit pays ne pouvoit autrement bonnement estre en seureté, en offrant et promettant paier liberallement tout ce que besoing sera pour la cause dessus dicte.

Retombé sous l'autorité royale, le fort est placé sous la garde et la surveillance des consuls de Pézénas.

Le 4 août 1475, ceux-ci adressent une requête au trésorier royal de la sénéchaussée de Carcassonne pour l'inviter à faire réparer ce château, dont ils ont la garde (Arch. Pézénas, B.3, n°17 cf. Fabre..). Des lettres royales avaient été en effet adressées par le sénéchal au châtelain du lieu, avec ordre de contraindre les consuls de Pézénas à réparer ledit château, mais ces derniers s'y étaient refusés. (A. Pézénas, B.3, n°19).

A la suite d'un procès porté devant la cour du Parlement de Toulouse par le châtelain pour faire exécuter cet ordre, les consuls précisèrent qu'ils avaient accepté la garde du château et non pas son entretien.

C'est en fait une transaction entre les deux parties qui mettra fin à la querelle.

"les consuls de Pézénas seront tenus de faire les menues réparations, et les gros travaux seront faits aux frais du roi notre sire, seigneur de Cabrières" (A. Pézénas, B.3, n°21).

Pourtant, 20 ans plus tard en 1495, les consuls adressent une nouvelle requête à Charles VIII, en ces termes :

"Le château de Cabrières est dans un état de délabrement tel, que les menues réparations ne lui sont d'aucune utilité; que les murs tombent en ruines à défaut des grosses réparations, que les habitants de Pézénas, obligés d'entretenir les remparts de leur ville et le château, ne peuvent suffire à l'entretien de celui de Cabrières,...., supplient le roi de les dispenser de cette charge" (A. Pézénas B.3. n°22).

Par lettres patentes du 8 octobre 1495, le traité passé entre le châtelain et les consuls est mis à néant, et les habitants de Pézénas sont dégagés de fournir aux menues réparations du château, objet de litige (A. Pézénas, B.3. n°25).

L'ensemble de ces événements marque une longue période de déclin que les fouilles viennent aujourd'hui confirmer et préciser. C'est sans doute entre 1348 et l'extrême fin du XVè siècle que s'établit progressivement un nouveau pôle de peuplement dans le terroir, principalement autour d'une église prieurale dépendant du monastère de Cassan sur les rives de la Boyne.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

L'aube des Temps Modernes

A partir des deux dernières décennies du XVè s., après une longue ambiance dépressive, les fouilles conduites ces dernières années montrent l'émergence d'une nouvelle population sur les ruines de l'ancien village. Assez limitée puisque vraisemblablement circonscrite autour de six foyers seulement, cette petite communauté semble essentiellement tournée vers l'élevage ovin-caprin, mais assure aussi des services de transport, puisqu'une maison pourrait appartenir à un muletier. De petits lopins de terre sont gagnés sur les pentes de l'éperon avec l'établissement des premières terrasses jusqu'à recouvrir une bonne partie du vieux village ruiné. Cette image que nous livre la fouille est à rapprocher de ce que les historiens, principalement E. Leroy-Ladurie, ont observé dans ce secteur.

A Fontès, localité voisine de Cabrières, l'auteur détermine dans ce village sous-peuplé une forte position de l'élevage. En 1505, le village est plus rempli de bétail qu'il ne le sera par la suite, avec 2948 brebis et chèvres pour à peine 106 taillables, alors qu'en 1693 l'effectif humain aura triplé et le bétail baissé d'un tiers, avec seulement 1917 têtes de menu bétail (Leroy-Ladurie 1969, 54).

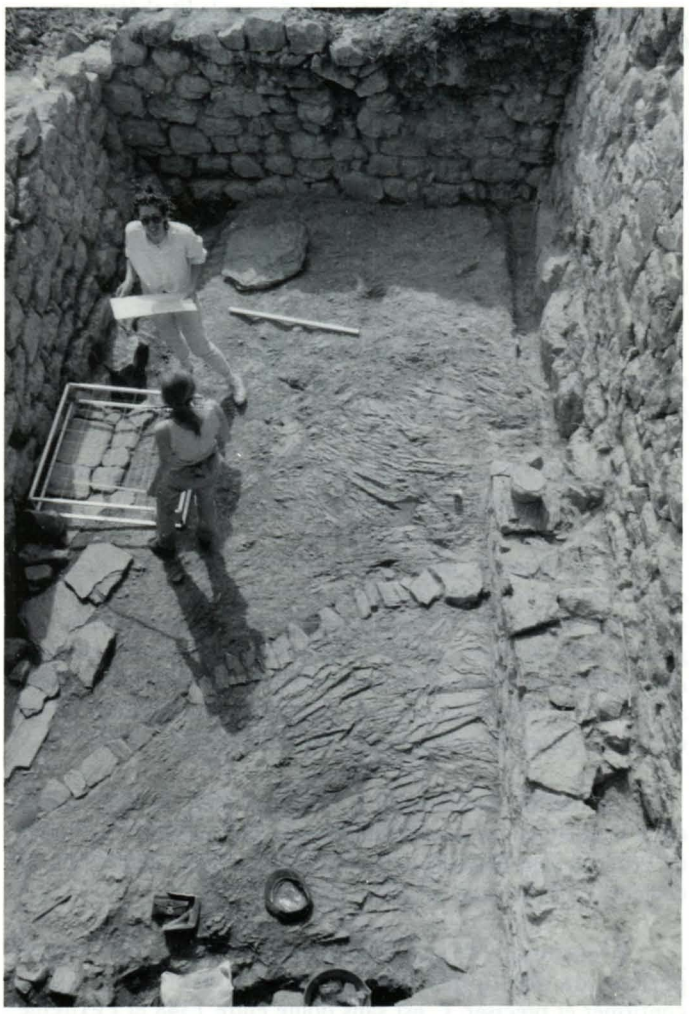

Fig. 6 - Relevés d'une maison de la fin du Moyen Age

C'est la forte position de l'élevage à la veille des Temps Modernes que souligne aussi les fouilles de Cabrières dans ce village dépeuplé d'hommes et de laboureurs où grouille le bétail et s'affirme une communauté nouvelle de bergers.

Mais les textes qui se rapportent au site illustrent d'autres épisodes, plus brefs que cette relance, mais beaucoup plus sanglants. Les troubles des guerres civiles de la deuxième moitié du XVIè vont ralentir ce dernier essor pour finalement porter un terme à l'histoire millénaire de ce vieux site méditerranéen.

C'est encore la présence du château qui va commander un climat social particulier liant la localité de Cabrières aux principaux troubles du centre Hérault. Cabrières occupe en effet une position stratégique, charnière permettant un contrôle local des communications entre haut- et bas-Languedoc. La seigneurie de Faugères toute proche, dominée par Claude Narbonne Caylus devint dans ce secteur le principal foyer calviniste.

A la fin de l'année 1579, le château tombe aux mains des Protestants .

Discours du maréchal de Damville sur les contraventions faictes à l'édict de pacification en languedoc. (H.G.L., XII, c 1300).

...Les complices du capitaine Fournier et sa rebellion après mains ravages, se fortifiant, par l'impunité que on leur a toujours concédée, de tous les vagabons et malvivans se seroient non seullement assemblez au hault Languedoc, mais aussy es quartiers de Lodève et de Gignac et ayans faict leur rendez vous au château de Cabrières, ils se seroient hostillement emparez, avec armes descouvertes, le 27 juillet dernier, du lieu de Caux, diocèse de Béziers, tué en icellui et de sang froid, la plupart des habitants et pillé ensuite le village....

Au mois de décembre, Montmorency, connétable en Languedoc, résolut de purger la région des ces bandes armées réfugiées à Montagnac, Caux, Saint-Thibéry et retranchées à Cabrières. L'assaut de ce dernier lieu est préparé, des soldats sont massés à Fontès, mais finalement une assemblée de Catholiques et Protestants favorisa en 1581 une résolution pacifique en vertu de l'exécution du traité de paix de Fleix.

Discours de ce qui s'est fait avec le roi de Navarre en l'abouchement de Mazères (H.G.L., XII, c 1308).

Montmorency aurait *...dressé forces et mis l'artillerie aus champs, appelans à ces fins pour y assister, ensuivant la conférence les seigneurs gentilshommes et gens de guerre de la dite relligion, dont pleusieurs s'y seroient treuvés, et par ce moyen, forcé le dit lieu de Sainct Ibery et faict sur le chaps pugnir par voye de justice les occupants trouvés dedans. Et voulant le dit seigneur continuer son entreprinse contre autres tels détempteurs des fortz et lieux, par spécial contre ceulx du lieu et fort de Cabrières, d'entre le dit Pézénnas et Clermont, les esglises prétendues reformées de la dite relligion du dit pays bas, auroient, comme est à croyre, moyenné envers le roy de Navarre, leur chef et protecteur, faire cesser ceste levée d'armes, soubs couleur de treuver des moyens d'appaiser le tout et réparer les attamptatz faictz despuis la conférence, comme ilz préthendoient, tant d'un costé que d'aultre...*

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

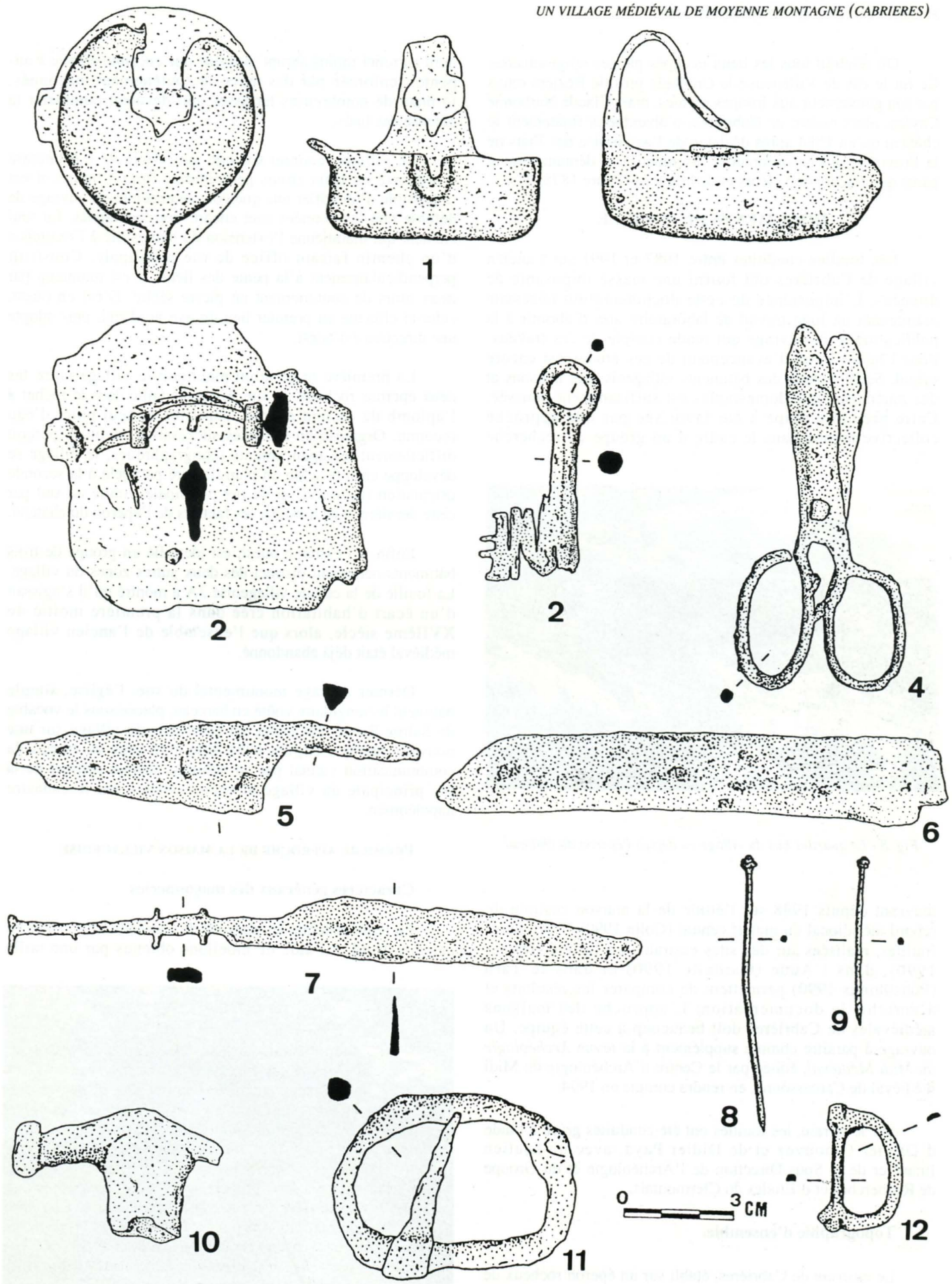

Fig. 7 - Mobilier métallique découvert lors des fouilles de 1987 (Dessins O. Ginouvez). N° 1 - Lampe à huile, n° 2 - Elément de serrure, n° 3 - Clef, n° 4 - Ciseaux, n° 5 à 7 - Couteaux de cuisine, n° 8 à 9 - Aiguilles, n° 10 - Marteau, n° 11 à 12 - Objets vestimentaires.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

On rendrait tous les lieux occupés par les religionnaires. Ce fut le cas de Villeneuve-la-Crémade près de Béziers remis par son gouverneur aux troupes royales, mais Claude Narbonne Caylus, alors maître de Cabrières, n'abandonna finalement le château qu'en 1584 après décision de l'assemblée des Etats de la Province, qui en ordonna le rasement et le démantèlement parce que repaire de voleurs et de brigands (Fabre 1878, 27).

DOCUMENTS DE FOUILLE

Les fouilles conduites entre 1987 et 1991 sur l'ancien village de Cabrières ont fourni une masse imposante de données. L'importance de cette documentation nécessite maintenant un long travail de laboratoire afin d'aboutir à la publication d'un ouvrage qui rende compte de ces travaux. Pour l'heure l'état d'avancement de ces études est encore inégal. Seule l'étude des bâtiments villageois, des maisons et des aménagements domestiques est suffisamment poussée. Cette première étape a été favorisée par une approche collective menée dans le cadre d'un groupe de recherche

Fig. 8 - Le quartier bas du village vu depuis l'éperon du château

œuvrant depuis 1988 sur l'étude de la maison castrale du rebord méridional du massif central (Colin 1990). Trois autres fouilles, réalisées sur des sites castraux, en Lozère (Darnas 1990), dans l'Aude (Gardelle 1990) et dans le Tarn (Pousthomis 1990) permettent de comparer les résultats et d'enrichir la documentation. L'approche des maisons médiévales de Cabrières doit beaucoup à cette équipe. Un ouvrage à paraître comme supplément à la revue *Archéologie du Midi Médiéval*, éditée par le Centre d'Archéologie du Midi médiéval de Carcassonne, en rendra compte en 1994.

Sur le terrain, les fouilles ont été conduites grâce à l'aide d'Olivier Ginouvez et de Didier Paya, avec un soutien financier de la Sous-Direction de l'Archéologie et du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais.

Topographie d'ensemble.

Le *castrum* de Cabrières, établi sur un éperon rocheux de 293 m d'altitude relié par un pont maçonné à un second éperon, est limité sur tout son flanc sud par de hautes falaises aux pieds desquelles a été installé l'habitat villageois. La face nord au relief moins abrupt possède une enceinte établie à mi-pente, renforcée par des murs de soutènement maçonnés, formant de nombreuses terrasses, qui devaient compléter la défense des lieux.

Le village reconnu sur une superficie de 0,6 hectare s'organise en trois zones principales. Pour l'heure, il est impossible d'identifier une quelconque enceinte ou ouvrage de défense tant les données sont encore trop laconiques. Le seul élément qui maintienne l'extension du bâti est lié à l'existence d'un chemin faisant office de rue principale. Construit perpendiculairement à la pente des lieux, il est maintenu par deux murs de soutènement en pierre sèche. D'est en ouest, celui-ci effectue en premier lieu un axe nord/sud, puis adopte une direction est/ouest.

La première orientation maintient le village entre les deux éperons rocheux du site. Un puits taillé dans le rocher à l'aplomb du second éperon, constitue le seul point d'eau reconnu. Organisé en terrasses successives, dont on perçoit difficilement les agencements topographiques, le village se développe ensuite selon un plan linéaire parallèle à la seconde orientation (est/ouest) de la rue principale, limité au sud par cette dernière et au nord par les falaises de l'éperon du château.

Enfin, à l'extrême ouest, est identifié un groupe de trois bâtiments nettement distinct des deux autres zones du village. La fouille de la cellule villageoise 3A a montré qu'il s'agissait d'un écart d'habitation créé dans la première moitié du XVIIème siècle, alors que l'ensemble de l'ancien village médiéval était déjà abandonné.

Dernier ancrage monumental du site, l'église, simple bâtiment rectangulaire voûté en berceau, placée sous le vocable de Sainte-Rome, est isolée en contrebas du village sur une nouvelle terrasse (figure n°5). Elle était relié au réseau de communication vicinal par un nouveau chemin distinct de la rue principale du village et encore visible sur le cadastre napoléonien.

PREMIERE APPROCHE DE LA MAISON VILLAGEOISE

Caractères généraux des maçonneries

En règle générale les maisons de Cabrières sont bâties en calcaire froid, à l'aide de moellons obtenus par une taille

Fig. 9 - Maison de la fin du Moyen Age incendiée vers 1550-1580.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

éclatée et sommaire. C'est donc la nature géolithologique du site qui a largement déterminé le choix du matériau utilisé. Ce phénomène largement reconnu (Noye 1987) trouve une explication de bon sens dès lors que l'on envisage les difficultés techniques et financières du transport sur ces habitats perchés aux topographies tourmentées. Cependant, certaines parties précises de ces bâtiments ont été réalisées avec du calcaire coquillier et du travertin, matériau plus tendre, mieux adapté à une plus grande finition et à un traitement plus spécifique. Leur emploi est réservé aux jambages des portes, aux seuils, au traitement des fenêtres, parfois même au chaînage des murs.

La provenance de ce matériau, parfaitement localisée, n'excède pas deux kilomètres de distance. Les lieux d'extraction sont en effet situés à proximité de la source de l'Estabel. Le village actuel de Cabrières est entièrement construit avec cette formation dont les gisements affleurent à moins de 200 m. Les schistes gris provenant des environs immédiats du site (500 m) constituent un matériau d'appoint particulièrement réservé aux aménagements domestiques (niches, fenêtres,linteaux...), parfois aussi aux seuils, plus rarement aux maçonneries proprement dites. Dans ce dernier cas, leur emploi s'alterne avec du travertin dans les chaînages et les jambages ou constitue, occasionnellement des assises rectilignes très soignées dans les parties hautes des murs, contrastant avec des bases en calcaire froid beaucoup plus sommaires (mur 4). Enfin, très ponctuellement, l'on observe d'autres matériaux (grés rouge, poudingue, schiste rouge et marbre rouge) provenant d'un rayon plus important (8 kms maximum). Leur emploi, dans les maçonneries observées, correspond selon toute vraisemblance à la contingence des réutilisations.

En majorité, les murs identifiés étaient liés d'un mortier maigre blanc/jaune qui a souvent disparu dans les segments de maçonnerie soumis aux intempéries après l'abandon du village.

Fig. 10 - Maison abandonnée au XVI^{è} s. On remarquera les deux fenêtres à ébrasement intérieur et les cavités de logement pour les poutres supportant le plancher de l'étage.

Les murs, leur mise en oeuvre

Les difficultés rencontrées dans l'analyse du gros oeuvre de chaque maison résident avant tout dans la relative diversité des solutions adoptées.Seule l'habitation 2K est une construction homogène de la fin du Moyen Age. En règle générale, chaque édifice, outre le fait que des solutions techniques individuelles ont pu être adoptées, intègre des éléments antérieurs dont on perçoit difficilement les réalités. Cette difficulté est aussi liée, rappelons-le, au processus de stratification. Exception faite du bâtiment 4A, dans le quartier haut du village, chaque maison fouillée n'a révélé qu'un seul niveau d'occupation correspondant aux dernières fréquentations du village (second tiers du XVIè s).

Il n'est pas envisageable d'esquisser une typologie diachronique des maçonneries rencontrées. L'ensemble des murs tardo-médiévaux découle d'un même processus de mise en oeuvre. Des moellons bruts ou sommairement équarris aux calibres très hétérogènes sont assemblés en assises irrégulières à joint de lit non rectiligne. L'aspect des constructions revêt un caractère très disparate, parce que le choix et la disposition des matériaux utilisés ne sont liés à aucune rigueur particulière, mais principalement conditionnés par la récupération des moellons, cailloux et blocs, lors de la destruction des murs plus anciens ou de leur consolidation et intégration dans un bâti modernisé. Même au sein d'un seul bâtiment, les murs offrent une image contrastée.

C'est seulement dans une très large chronologie que peuvent être identifiées plusieurs techniques d'appareillage.

Dans le quartier haut, le mur nord (M.50) du bâtiment 4A (XI-XIIè) conservé tout à fait exceptionnellement sur quatre mètres d'élévation, présente un rez-de-chaussée homogène utilisant des moellons sommairement équarris disposés en assises irrégulières. Parfois, les joints montants très larges sont bouchés à l'aide de petites lauzes ou éclats de taille calcaire. Le module moyen employé donne une longueur de 28,76 cm pour une hauteur de 16,87cm. Le rapport moyen, situé à 1,70, caractérise un moellon légèrement allongé. L'homogénéité du mur est renforcée par deux lignes de trous de boulin (20x16cm) rythmant le massif avec des espacements situés entre 1 et 1,30 cm.

Le pan d'élévation rattaché à l'étage offre une tout autre facture. Après une série de six assises utilisant un matériau au calibre très allongé afin d'établir une surface de pause parfaitement plane, l'appareil est alors disposé en arête de

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Fig. 11 - Effondrement d'une toiture dans une maison du village médiéval.

poisson. Ces deux techniques marquent une mise en oeuvre de la construction qui établie dans l'architecture du bâtiment une nette distinction entre les pièces d'étages et de rez-de-chaussée.

Le même type d'observation a été fait sur le bâtiment moderne 3A (XVIIè s.). L'on a employé pour le rez de chaussée un moellon sommairement équarri disposé en assises peu régulières. En revanche, pour l'étage l'on a choisi un appareil mieux préparé au calibre parallélépipédique et régulier, soigneusement disposé en assises rectilignes.

Dans le quartier haut toujours, le bâtiment 4B observé uniquement après débroussaillement et épierrement mais encore non fouillé présente sans doute la mise en oeuvre la plus élaborée. On distingue un appareil régulier rectangulaire (29,38x14,61).

Seules ces deux techniques (arête de poisson et moyen appareil régulier) ont une signification chronologique nette. Elles appartiennent aux premiers temps du village (XI-XIIIè) et se rencontrent sur des bâtiments privilégiés, probablement des demeures aristocratiques du quartier haut.

En revanche, dans le quartier bas, les murs sont trop hétérogènes pour être regroupés en catégories techniques et/ou en classes chronologiques. C'est en fait, la grande variété des constructions tardives (XV-XVIè) qui peut aider à une approche des mises en oeuvre.

Il nous a semblé que les bâtiments modernes, soumis aux contingences des récupérations et à l'intégration de segments de maçonnerie appartenant au bâti préexistant, emploient des calibres de pierres fort hétérogènes, généralement disposées en assises irrégulières. Ces constructions s'opposent à plusieurs murs des premières phases du quartier (XIII-XIVè s) utilisant soit un appareil plus régulier, équarri et mieux assisé, soit un calibre plus imposant (24,53X33,63), notamment au niveau des hauteurs d'assise.

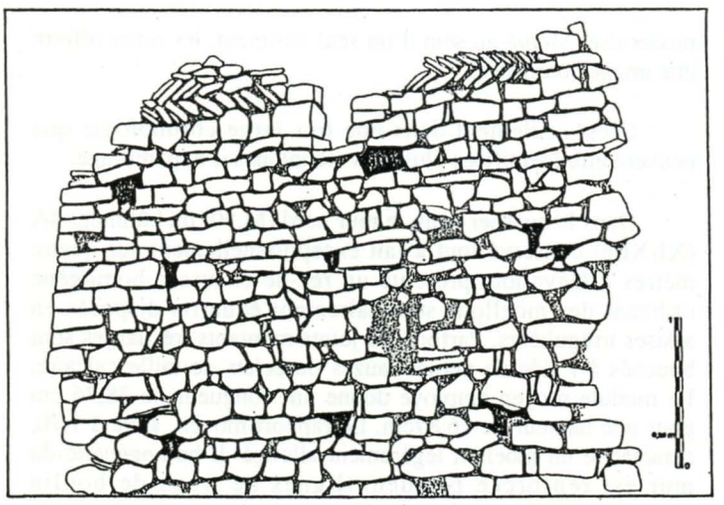

Fig. 12 - Relevé pierre à pierre d'une maison noble des XI-XIIè s. On remarquera la présence d'une fenêtre à l'étage et l'appareil en arête de poisson (© L. Schneider).

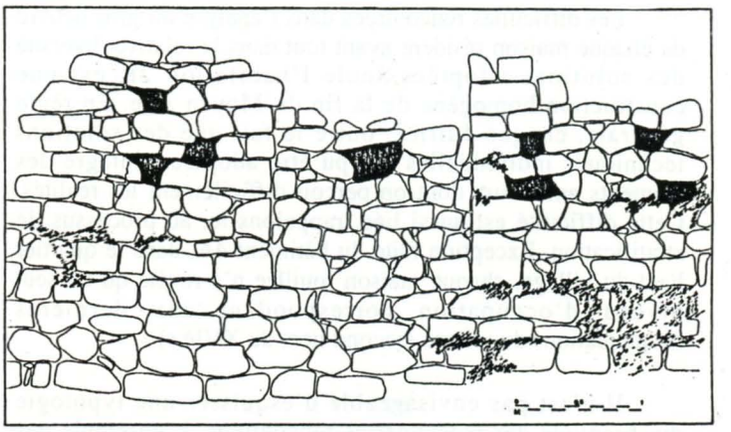

Fig. 13 - Un exemple de remaniment du bâti primitif aux XV-XVIè s. L'on a bouché ici une porte originelle et aménagé des cavités pour rajouter un plancher d'étage. (© L. Schneider).

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les constructions les plus tardives (1er tiers du XVIè s) associent pour leur part d'importants fragments de tuiles noyés dans du mortier pour réaliser des lits de pose horizontaux entre chaque assise ou séries d'assises (CV.2B et 2M).

Tranchées, fondations

L'emplacement des bâtiments a été obtenu par un décaissement du substrat rocheux calcaire ou marno-schisteux pour former dans la pente nord-sud de l'éperon une encoche artificielle. Certaines habitations construites dans les limites exactes de l'encoche font figure de constructions semi-excavées. C'est le cas de la maison 2K, édifice homogène de la fin du Moyen Age détachée en bas de pente du quartier médiéval préexistant. Ce n'est pourtant pas un phénomène courant, parce que les travaux de grande ampleur réalisés au moment de l'installation du quartier bas ont été à l'origine de l'aménagement, non plus d'une simple encoche, mais de véritables terrasses dont les superficies dépassent le strict cadre d'une habitation. Dans ce sens, seules les parties inférieures des façades postérieures sont enterrées en jouant le rôle de structure de soutènement.

Le système des tranchées de fondation répond à ce procédé. Les murs nord ne possèdent à leur base qu'une simple saignée tandis que l'on a comblé à l'extérieur les entailles réalisées dans la pente primitive, soit avec des déchets de maçonnerie ou, plus fréquemment, avec le produit du creusement des terrasses. Ces murs arrière sont solidement chaînés avec les maçonneries latérales ne possédant généralement pas de tranchée. La façade antérieure, souvent méridionale, assure la solidité de la construction parce quelle reçoit l'ensemble des poussées. Leurs tranchées atteignent parfois une largeur excédant celle du mur de 50 cm. C'est dans ce cas précis la technique de fondation la plus fréquente. La fondation est généralement appareillée, tout comme l'élévation, sans que l'on puisse établir de distinction. Quelques cas plus rares montrent des tranchées étroites (5 à 10 cm), comme l'étape primitive du mur 14 appartenant au bâtiment 2G. Parfois encore, l'utilisation de matériaux au calibre plus important forme une semelle grossière qui peut s'appuyer directement contre la paroi de la tranchée ou former une assise de fondation régulière et débordante (4A.M.50).

Fig. 14 - La maison 4A (XI-XIIe) du quartier haut est un témoignage par ses dimensions et le soin de sa construction de la qualité de son propriétaire, peut-être un noble

Ces procédés, qui assurent, au moyen de larges tranchées perpendiculaires à la pente et d'un chaînage complémentaire avec les murs latéraux, la solidité des constructions, ont parfois nécessité des dispositions complémentaires. Dans le cas du mur nord de l'habitation 2K (M.27), un pilier maçonné intégré à la construction assure une double partition de l'élévation en réduisant, d'une part la pression exercée sur la structure et en provoquant, d'autre part, une économie notable de matériaux. Pour ce faire, l'on a utilisé au moment du décaissement de l'emplacement un banc de schiste plus résistant. Après l'avoir grossièrement débité en pan droit, l'on a assis l'élévation du mur directement sur sa surface, puis rééquilibré et raccordé l'ensemble, au moyen du pilier, avec un corps de maçonnerie élevé directement à partir du sol de l'habitation. Dans le bâtiment 4A, un massif de maçonnerie en saillie interne contre le mur 53, possède un arc de décharge légèrement brisé et forme un organe d'épaulement à la structure. Ce dispositif imputable à une phase de reconstruction du bâtiment assure une meilleure solidité au mur arrière recevant les poussées du terrain et doit faciliter une meilleure mise en oeuvre de l'étage.

Adaptation au relief

Le soin accordé à chaque bâtiment n'est pas homogène. Dans plusieurs cas, les maçonneries sont appuyées directement sur les irrégularités topographiques. Cette disposition caractérise essentiellement les constructions tardives établies à proximité des falaises. L'exemple du bâtiment 2A en est le plus significatif. A l'intérieur de la maison, plusieurs excroissances rocheuses, dans les angles ou en saillie dans le sol, diminuent considérablement l'espace domestique. Ces éléments rocheux sont aussi intégrés dans l'élévation des murs provoquant des irrégularités notables dans l'aménagement des parements internes (CV.2B ; M.6).

Un seul bâtiment (3B), non fouillé, dans l'écart moderne qui survit à l'abandon du quartier bas, est adossé contre une paroi rocheuse soigneusement aménagée.

Le cas de la construction 2H est à rapprocher de cette disposition. Ici, la partie centrale d'un pan de falaise a été débitée en pan droit puis intégré dans l'élévation du mur 18 en assurant une meilleure solidité à la structure et une économie considérable de matériaux.

Les constructions 2J et 2N, plus anciennes (XIIIè-XIV^{è}), traduisent des partis pris différents. Dans cette phase, en opposition avec le développement médiéval tardif et moderne du quartier bas, l'on a aménagé le pied immédiat des falaises. Pour ce faire, l'on a grossièrement débité les derniers flancs rocheux en front vertical, de manière à pouvoir appuyer et élever un mur en double ou simple parement. C'est uniquement dans ces cas qu'un liant de terre (schiste détritique) sommairement mêlé à de la chaux fut observé. Son emploi représente peut-être une solution aux problèmes d'érosion ou d'humidité que devaient poser les ruissellements sur le flanc des falaises.

Les tranchées de fondation sont étroites, voire même inexistantes, les constructions solidement ancrées sur un substrat rocheux. Ce dispositif qui nécessite sans doute une maîtrise technique plus qualifiée a aussi pour avantage de favoriser l'implantation d'étages à la fois en terrasse sur le rocher et portés pour une partie plus limitée par les structures du bâtiment.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les ouvertures

En règle générale, toutes les portes identifiées sont aménagées à proximité d'un angle de l'habitation. Les dimensions des ouvertures restent assez réduites (entre 80 et 110 cm), ce qui autorise à restituer des portes à simple vantail. La ruine des constructions, souvent accentuée aux ouvertures et passages, ne permet pas une observation des cavités de logement des ferrures de rotation et des gonds de scellement, mais des témoins en ont été retrouvés à la fouille. Aucun système de fermeture lié à l'emploi d'une barre coulissante ne peut être rapporté.Les découvertes systématiques d'éléments de serrures et de clefs attestent au contraire un système nettement généralisé de fermeture par serrure. Les parties supérieures des ouvertures étaient vraisemblablement constituées d'un linteau de bois. Cependant la présence de claveaux retrouvés dans les couches d'effondrement de la maison 2B autorise à restituer des passages sous arc, existant dès le début du XVIè siècle.

Les seuils répondent à trois systèmes d'organisation. Ils peuvent être réalisés par simple assemblage de lauzes disposées, soit sur un remblai de construction, soit sur un hérisson de pierres non-jointives, de manière à conserver une échappatoire pour les rigoles d'écoulement facilitant l'évacuation des eaux domestiques et d'infiltration. Le dernier type attesté forme un emmarchement en embrasure de feuillure pour la porte.

La conservation des élévations ne permet pas de reconnaître systématiquement l'existence de fenêtres. Deux cas seulement peuvent être rapporté. Dans la CV.2D, deux ouvertures sont aménagées dans le murs est. Ces baies installées au ras du plancher de l'étage (20 cm) présentent une structure rectiligne verticale à fort ébrasement intérieur. Couvertes de linteaux monolithes, ces ouvertures s'apparentent à des jours en archères. L'ouverture extérieure varie entre 0,15-0,20 m pour 0,40 à 0,45 m à l'intérieur. La hauteur atteint 0,80-0,85 cm. Une autre fenêtre de ce type est connue dans le bâtiment 4A daté dès XI-XIIè. Il s'agit encore d'un jour en archère, mais cette fois-ci l'ébrasement est moins accentué (ext. 0,34 m; int. 0,52 m).

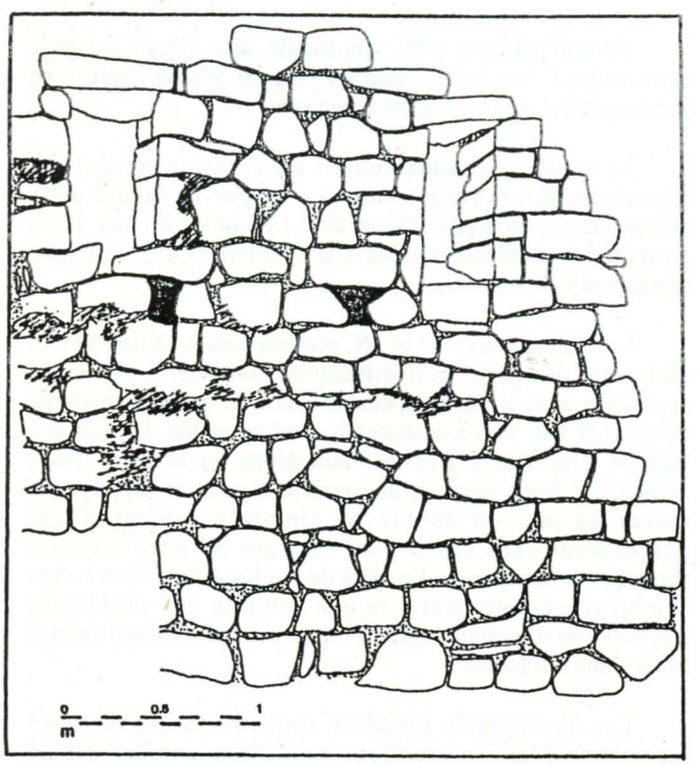

Fig. 15 - Fenêtres à ébrasement dans une maison de la fin du XV^{è} s. (© L. Schneider).

Le deuxième type de fenêtre reconnu n'a pas été observé en place, mais dans l'effondrement du mur sud de la maison 2A. La découverte de blocs en travertin portant des ébrasements à ressauts (chambranle) et d'un fragment de colonnette à facettes (meneau?) autorise à restituer un type de baie plus évolué, témoin de la nouvelle attention accordée aux traitements architecturaux des ouvertures les plus tardives.

D'une manière générale, la dispersion des maisons tardo-médiévales sur l'ensemble du quartier étudié a dû favoriser une attention nouvelle vers l'aération et l'éclairage des bâtiments. La disparité de la destruction des constructions ne permet pas un regard sériel de ce phénomène, mais le traitement mieux soigné des ouvertures les plus tardives peut sans doute, à lui seul, évoquer cette tendance.

Calages de poteau, socles et supports de pilier

L'utilisation de poteaux de bois dans les constructions tardives, soit pour soutenir la toiture, soit pour établir un cloisonnement interne, est extrêmement rare. Seuls deux calages de poteaux dans l'appentis 2E sont à signaler. Leur disposition à proximité du foyer désigne probablement l'aménagement d'un cloisonnement sommaire séparant la zone de feu du reste de la pièce. Il peut aussi s'agir d'un support de structure fonctionnant avec le foyer (grille?). Le calage est assuré par de petites plaques de schiste affleurant légèrement au niveau du sol. Il n'a pas été possible de distinguer le type de section des poteaux ou piquets.

L'autre exemple, plus ancien (XIIè s.), a été rencontré dans le bâtiment 4A. Deux calages espacés de 1,50 m, attestent l'existence de deux poteaux fichés en terre sur 0,25-0,30 m de profondeur, soigneusement maintenus par un blocage d'éclats en calcaire froid et de petites plaques de schiste. Les poteaux, de section circulaire devaient atteindre quelque 0,10 m de diamètre. Ce dispositif identifié dans l'axe et le prolongement du mur de cloisonnement interne n°59 pouvait servir d'élément de maintien à une porte assurant communication entre les deux pièces (cf. plan de masse CV.4A).

A ce premier type de dispositif peuvent être associés des socles ou bases de pilier maçonnés, cette fois-ci liés plus nettement au support de la toiture ou d'un plancher d'étage. Trois cas sont attestés. Le plus ancien est caractérisé dans le bâtiment 4A par un massif carré de 0,70 m de côté formant, en rez-de-chaussée, l'extrémité ouest d'un mur de cloisonnement interne (M.59). Il servait de base à un pilier central qui aidait au support du plancher d'étage.

Les deux autres exemples appartiennent à des habitations occupées dans la deuxième moitié du XVIè siècle. L'un situé dans la maison 2G, massif carré présentant 0,65 X 0,70 m de

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

côté est installé à environ 1,50 m du sol sur le sommet d'un mur de refend (M.15) et devait servir au maintien de la toiture. Le deuxième cas, rencontré cette fois-ci en rez-de-chaussée, dans l'habitation 2K, a été aménagé dans l'angle nord-est de la pièce, légèrement excentrée à proximité d'un foyer. La base quadrangulaire atteint 0,55 de côté.

Enfin, le bâtiment 2E témoigne d'une disposition originale. Deux bases de pilier, quadrangulaires et maçonnées atteignant 0,60 m d'élévation, servent de support à une colonnade de bois, faisant de la construction un appentis ouvert dans sa plus grande longueur sur une vaste cour fermée.

Superficie et division

Jusqu'à présent, les maisons fouillées se présentent comme des bâtiments de petits modules compris entre 24 et 32 m^2, constitués en rez-de-chaussée d'une pièce unique. Les étages identifiés en toute certitude sont aménagés, semble-t-il, uniquement sur les modules de 24/26 m2 (CV.2B et 2D). Cependant, la série de constructions disponibles est encore trop faible pour dégager des règles. Ces remarques n'ont donc qu'une valeur indicative, illustrant de simples tendances.

Etages et toiture.

Le problème lié à l'existence ou non d'un étage, demeurant tributaire de la conservation des structures, ne peut être résolu pour chaque maison. Plusieurs solutions ont pu être adoptées, révélant une fois de plus la diversité des exécutions appliquées sans qu'il faille peut-être y distinguer des évolutions techniques.

Le cas de la CV.2B est certain. La présence d'un étage y est révélée par l'existence des cavités d'encastrement des poutres conservées dans l'élévation de deux côtés de la maison. Etablie de plain-pied, cette maison-bloc, dont aucune structure ne joue le rôle de mur de soutènement, ne possède qu'une seule porte communiquant avec le rez-de-chaussée. L'accès à l'étage se faisait nécessairement depuis la pièce basse, jouant le rôle de cellier et d'entrepôt, sans doute par l'intermédiaire d'un escalier de bois. Le sol de l'étage maintenu par des solives supportait une zone dallée (tuf basaltique) comme en témoigne la découverte de plusieurs éléments mêlés à l'effondrement de la toiture.

Dans le cas de maison possédant un étage, il semble que le lieu de vie proprement dit soit réservé indifféremment au rez-de-chaussée ou à la pièce supérieure. Dans le cas de la CV.2B, la partie basse parait être utilisée comme espace de stockage (cellier?), tandis que pour la CV.2D, le rez-de-chaussée accueillait foyer et banquette (cuisine?), l'étage pouvant alors correspondre à une chambre.

L'exemple de la maison 3A, plus tardive, révèle ensuite une évolution technique. Ici le bâtiment, construction de la première moitié du XVIIè siècle, comportait un étage établi sur un système de voûte en berceau. Cette organisation nous introduit désormais dans les prototypes de la maison rurale languedocienne moderne. Dans ce sens, la rupture avec la maison traditionnelle du bas Moyen-Age n'interviendrait pas avant la fin du XVIème siècle.

Toutes les toitures étaient réalisées à l'aide de tuiles canales. Le faible nombre de clous rencontrés dans chaque maison fouillée indique que les charpentes étaient sans doute chevillées.

Bien que l'on manque de preuves absolues, il semble qu'il faille restituer des toits simples en appentis au versant établi en toute logique dans le sens de la pente (nord/sud). L'indépendance quasi-absolue de chaque maison où les mitoyennetés demeurent rares, limitées à la juxtaposition de deux constructions devait faciliter les problèmes d'écoulement des eaux de pluie. Jusqu'à présent, aucun exemple de mitoyenneté établie sur une dénivellation ne peut être rapporté.

Ces observations peuvent aider à définir le contexte qui a présidé à la reconstruction du village. L'on a cherché à profiter au maximum des vestiges préexistants, mais ceci vraisemblablement de manière autonome. Aucune trame urbanistique préalable ne semble avoir guidé l'établissement de la nouvelle communauté. La solidarité des foyers dans la gestion des contraintes naturelles communes (problèmes de ruissellement et d'écoulement des eaux pluviales) paraît ainsi limitée à des "associations" de deux maisons au maximum.

Ces premières "impressions" dénotent, une fois de plus, le caractère particulier de cette occupation tardive des lieux. Les pratiques communautaires (entendues uniquement dans les relations liées à un urbanisme commun) ne semblent plus aussi marquées que celles des premiers temps de l'organisation villageoise.

LES AMÉNAGEMENTS DOMESTIQUES

Les sols et l'évacuation des eaux d'infiltration

Dans les maisons tardives (XVIè s.), l'irrégularité des sols est une donnée constante. Là où le substrat est constitué d'un calcaire froid, celui-ci hérisse fréquemment de ses saillies un maigre revêtement argileux (CV.2A et 2B). De manière générale, c'est le traitement direct des surfaces géologiques qui constitue le sol de l'habitation. Ces dernières assimilables à une schiste détritique relativement tendre, n'offraient aucune contrainte technique à leur aménagement. C'est volontairement que l'on a donc choisi de leur conserver une topographie accidentée. Soit pour faciliter l'évacuation des eaux d'infiltration dans le cas du bâtiment 2D avec l'aide d'un système complémentaire de drains couverts, soit encore pour aménager un vide sanitaire dans la solution d'établissement d'un plancher.

L'existence de ces derniers est envisagée avec prudence dans le cas de la maison 2K.

En revanche, dans les bâtiments plus anciens, un revêtement de mortier assez irrégulier constitue un sol mieux soigné (CV.2J.) Des placages de terre battue (CV.4A) sont très fréquents dans le quartier haut.

Une autre caractéristique de cet habitat de montagne soumis aux problèmes d'infiltration des eaux de ruissellement est donné par l'aménagement, plus ou moins soigné, de drains et rigoles collectrices. Dans la demeure 2D, les murs nord et est, semi-enterrés sont bordés d'une saillie qui peut atteindre 20 cm de profondeur. Installées à la base immédiate des maçonneries, ces rigoles, régulièrement entretenues, demeuraient ouvertes et servaient occasionnellement de fosses domestiques au moment des balayages, particulièrement devant la porte.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Fig. 16 - Le foyer de la maison 2D avec ses aménagements annexes marque au milieu du XVIè l'apparition du coin cuisine dans l'habitation rurale.

Les structures de cuisson

A Cabrières au milieu du XVIè s., les aménagements découverts ne procèdent d'aucune innovation technique particulière. La cheminée est toujours absente, même pour cette date tardive. Les structures rencontrées, au nombre de sept, tout comme à Lastours et Durfort, procèdent de l'installation la plus sommaire, un feu à même le sol, au centre de l'habitation, jusqu'à la recherche d'un matériau aux qualités réfractaires pour constituer la sole de foyers d'étages.

Si l'on ne peut évoquer une réelle évolution technique, l'on observe toutefois une tendance nouvelle associant désormais plus nettement le foyer à l'aménagement périphérique d'un espace culinaire. Deux exemples caractéristiques en sont donnés.

Dans la maison 2D, la plaque foyère, sole lisse obtenue par l'agencement soigné de blocs de grès et de calcaire, construite contre le mur périphérique sud est intégrée dans un aménagement plus complexe marqué par l'installation de larges dalles de part et d'autre du feu. Deux pierres placées de chant contiennent les cendres, limitent l'extension du feu et peuvent aussi jouer le rôle de contre coeur pour protéger les flammes des courants d'air. Un orifice quadrangulaire (trou de boulin?) aménagé au dessus du foyer devait faciliter le tirage du feu pendant les temps de combustion. Les lauzes, disposées soigneusement à proximité, pouvaient servir à de multiples utilisations: rangement et/ou stockage des combustibles, usages liés aux préparations culinaires, étalement de braises pour réchauffer des plats et libérer le foyer à d'autres fins (cuisson, chauffage...).

Le foyer de la maison 2G est lui aussi intégré dans un massif plus complexe à l'angle nord-ouest de l'habitation. Il s'agit d'un hérisson nettement surélevé du sol (20-30 cm), formé de l'agencement soigné de pierres calcaires disposées de chant sur une surface qui atteint 4m2. La plaque foyère correspond dans l'angle précis des deux murs à une puissante dalle de schiste quadrangulaire. L'espace restant du hérisson pouvait alors servir aux préparations culinaires, évitant ainsi de souiller le sol de l'habitation.

A la fois dans le cas des maisons 2D et 2G, les systèmes de drainage permettaient d'éviter que les eaux d'infiltration ne viennent embouer les lieux de cuisine.

Une autre tendance de cette relative modernité des structures de combustion, peut être dégagée dans l'équipement global des foyers de la maison.Il est relégué non seulement dans un espace spécifique et fixé, le coin cuisine, mais il devient aussi l'unique point de feu de la maison. Il n'y a plus d'association complexe de structures comme à Lastours et Durfort, ce qui pourrait traduire d'une part, le rejet des activités artisanales liées au feu hors de la maison ou simplement leur absence, et d'autre part, l'emploi diversifié d'une même source de feu (grillage et/ou torréfaction des glands, cuisine, chauffage...).

Seule la maison privilégiée 2K a livré deux foyers, mais cette fois-ci selon une distribution verticale. Au rez-de-chaussée, il est placé dans l'angle nord-est de l'habitation. Une structure en quart de cercle, construite à l'aide de blocs calcaires sommairement liés au mortier en constitue le cadre. Le feu s'effectuait à même le sol sensiblement aménagé en cuvette. La découverte dans le sédiment cendreux de sa dernière utilisation de plusieurs éléments de crémaillère est un indice de sa destination principale.

Fig. 17 - Un autre type de foyer. Le foyer d'angle de la maison 2K à la fin du Moyen-Age.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les structures de combustion

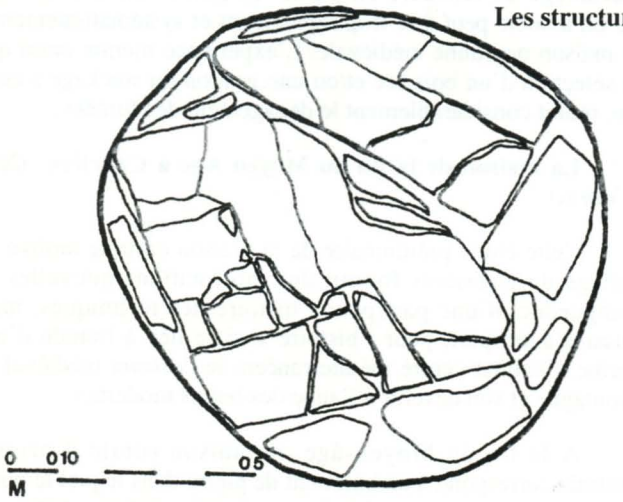

Maison 1A, foyer en fosse tapissée de lauze (500-700).

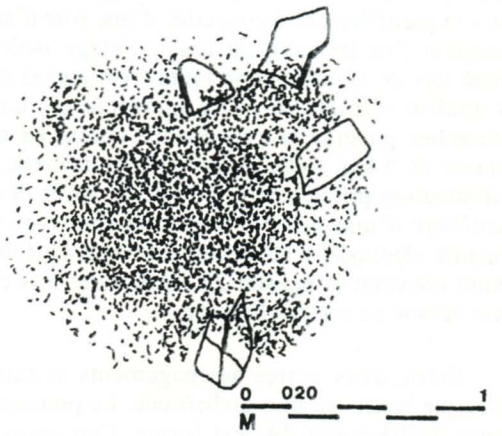

Maison 2A, foyer central rudimentaire (1550-1575).

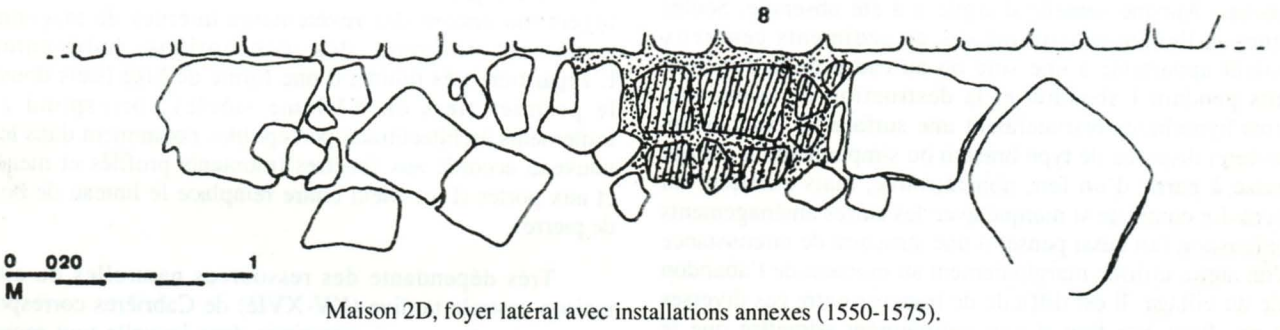

Maison 2D, foyer latéral avec installations annexes (1550-1575).

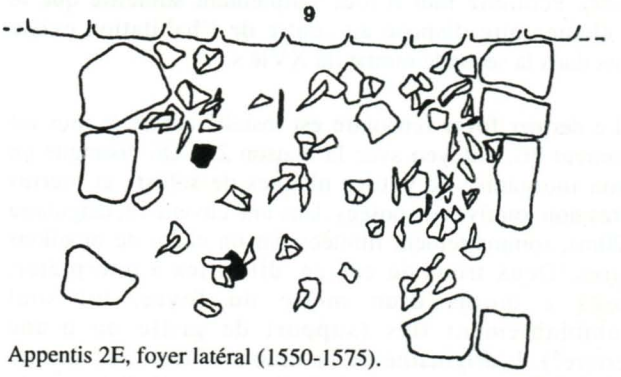

Appentis 2E, foyer latéral (1550-1575).

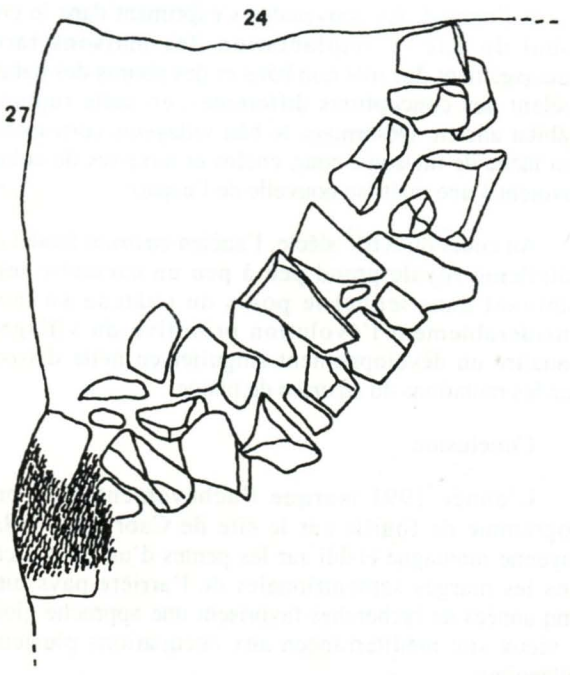

Maison 2K, foyer d'angle (1550-1575).

Maison 2G, foyer d'angle et espace de cuisine (1550-1575).

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

A l'autre extrémité de la maison, quatre dalles de tuf basaltique (40x34 cm), mêlées à l'effondrement de la toiture de tuiles et partiellement recouvertes d'une sole d'argile rubéfiée, indiquent l'existence d'un foyer d'étage isolé du plancher tombé lors de la destruction brutale (incendie) de la demeure. La qualité réfractaire de ce matériau est une spécificité recherchée puisque sa provenance atteint au minimum une distance de 5 km. Cette observation permet-elle d'argumenter la destination privilégiée d'un type de foyer désormais lié au chauffage d'une pièce d'étage (chambre et séjour)? Une structure identique a été découverte dans l'effondrement de la toiture couvrant la maison 2B, mais cette fois-ci aucun foyer n'est associé au rez-de-chaussée.

Enfin, deux autres aménagements se rattachent à une technique beaucoup plus archaïsante. Le premier, rencontré au centre du bâtiment 2A, est formé d'un amas de cendre et charbons disposés directement sur le sol de la pièce. Plusieurs fragments de planches ont servi de combustible dans sa dernière utilisation, tandis que des glands grillés proviennent des abords. Aucune semelle d'argile n'a été observée. Seules quelques dalles de schiste mêlées au sédiments cendreux pourraient appartenir à une sole ou au cadre de la structure détruits pendant l'abandon et la destruction de la maison. D'autres hypothèses restitueraient une surface de combustion surélevée et disparue de type brasero ou simplement un étalage de braise à partir d'un feu, non retrouvé, mais extérieur au bâtiment. Le contraste si marqué avec les autres aménagements de combustion fait aussi penser à une structure de circonstance que l'on aurait utilisée marginalement au moment de l'abandon troublé du village. Il est difficile de trancher entre ces diverses solutions. Peut-être faut-il tout simplement admettre que le foyer élémentaire disposé au centre de l'habitation existe toujours dans la seconde moitié du XVIè s.

Le dernier foyer rencontré est installé contre le mur est du bâtiment 2E, mitoyen avec la maison 2D. On distingue un hérisson inorganisé de petites plaques de schiste et pierres calcaires non jointives disposées dans une cuvette rectangulaire (2x1,20m), sommairement limitées par un cadre de moellons calcaires. Deux trous de calage, difficiles à interpréter, disposés à moins d'un mètre du foyer, lui sont vraisemblablement liés (support de grille ou d'une couverture?). L'originalité de la structure tient à ce dernier point, à l'absence d'une sole lisse, favorisant l'adhérence du combustible et le calage des récipients dans la braise (Pesez 1986, 68), mais surtout à la fonction du bâtiment lui-même. En effet, la construction 2E, probablement une annexe de la maison 2D, correspond à un appentis. La partie inférieure de l'édifice s'ouvre dans toute sa façade sur une vaste cour. La toiture est maintenue par des poteaux fixés sur des bases quadrangulaires maçonnées. Il pourrait s'agir d'un abri pour le bétail. Dans ce sens, la présence d'un foyer traditionnellement associé à la maison s'explique mal !

Deux hypothèses sont retenues. Ce pourrait être un aménagement artisanal dont on saisit difficilement la fonction exacte (grillage des glands?), ou encore un espace culinaire annexe et complémentaire à celui de la maison 2D. En effet, dans cette dernière la surface réduite du foyer (> 50 cm2) contraste, d'une part avec celle des autres maisons et n'autorise, d'autre part, que le calage d'un seul récipient (de type marmite). En revanche, les lauzes qui lui étaient associées pouvaient recevoir des braises (pour maintenir au chaud) que le foyer 2E aurait alors produit. Cette solution présente aussi l'avantage de résoudre en partie les problèmes d'enfumage qu'on associe peut-être trop rapidement et systématiquement à la maison paysanne médiévale. L'expérience montre aussi que la sélection d'un bois sec et/ou une gestion du stockage à cette fin, réduit considérablement le dégagement des fumées.

La maison de la fin du Moyen Age à Cabrières (XV-XVIè s.)

Cette étude préliminaire de la maison castrale tardive du village de Cabrières fournit des informations nouvelles en Languedoc, d'une part pour l'histoire des techniques, mais aussi d'autre part, pour l'histoire sociale liée à l'étude d'une forme d'habitat centré méditerranéen: le *castrum* médiéval de montagne et son devenir à l'aube des temps modernes.

A la fin du Moyen-âge, la maison rurale d'origine castrale correspond à un bâtiment de pierre dans lequel le poids des traditions semble former une résistance pesante aux développements du confort domestique. Les aménagements rencontrés, que ce soit au niveau du traitement des sols, des foyers, ou encore des revêtements internes de maçonnerie, traduisent toujours des conceptions rudimentaires. L'apparition, très timide, d'une forme de luxe (sans doute dès le premier tiers du XVIème siècle) correspond à des traitements architecturaux perceptibles notamment dans le soin nouveau accordé aux fenêtres (montants profilés et meneaux) et aux portes (l'arc plein cintre remplace le linteau de bois ou de pierre).

Très dépendante des ressources naturelles du site, la maison castrale tardive (XV-XVIè) de Cabrières correspond à une construction quasi-autarcique dans laquelle tout recours à une main d'oeuvre spécialisée paraît limitée.

A l'opposé, les nouveautés s'expriment dans le contexte global du site. L'implantation des maisons tardives, l'aménagement des sols non bâtis et des abords des habitations révèlent des conceptions différentes, en nette rupture avec l'habitat ancien. Désormais, le bâti villageois correspond à un tissu lâche de maisons, cour, enclos et terrasses de culture qui renvoient à une maîtrise nouvelle de l'espace.

Au cours du XIII^{è} siècle, l'ancien *castrum* féodal devenu châtellenie royale prend peu à peu un caractère militaire dominant dans lequel le poids du château va modifier considérablement l'évolution primitive du village, pour connaître un développement singulier en nette dissociation avec les mutations du *castrum* de plaine.

Conclusion

L'année 1991 marque l'achèvement d'un premier programme de fouille sur le site de Cabrières, village de moyenne montagne établi sur les pentes d'un éperon calcaire, dans les marges septentrionales de l'arrière-pays biterrois. Cinq années de recherches favorisent une approche globale de ce vieux site méditerranéen aux occupations plusieurs fois millénaires.

Les premières marques d'anthropisation conséquentes correspondent à un aménagement du sommet de l'éperon et de ses pentes sud dans la seconde moitié du IIè s. av. J.-C. Cet établissement est à lier aux premiers temps de la conquête romaine attachée dans ce secteur au contrôle et à l'exploitation des ressources minières du terroir, riche en gisements cuprifères.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

A la fin de l'antiquité, le *castellum* signalé par Grégoire de Tours en 533 peut être décrit comme une vaste plate-forme rocheuse couvrant un hectare de superficie, naturellement défendue par de hautes falaises. Immédiatement au pied de cet éperon - à rapprocher des sites refuges de basse Auvergne - se développe entre les V-VIIè s. un habitat de pente dont l'histoire est rythmée par plusieurs sols, foyers et dépotoirs. Bien que reconnues encore ponctuellement, ces traces constituent dès à présent un des tout premiers témoignages languedociens d'habitat perché pré-carolingien associé à un site fortifié. Dans ce sens, il faut évoquer un pròcessus de *pré-incastellamento* avec toutes les nuances que recouvre ce terme en Languedoc et plus particulièrement en Biterrois. C'est ce point particulier qui constitue la plus grande originalité du *castrum* de Cabrières.

Alors que les textes font état du *suburbium* et de la *vicaria Caprariense* plusieurs fois entre les IX-Xè s., il faut attendre le début du second millénaire pour que la fouille apporte un nouveau témoignage matériel à l'histoire du site. Dans le quartier haut, vraisemblablement abandonné depuis la seconde moitié du VIIè s. sont construits plusieurs bâtiments que l'étude architecturale et archéologique désigne comme des constructions privilégiées et/ou aristocratiques. L'un d'eux, fouillé intégralement en 1991 couvre , dans son premier état au XIè siècle, 38 m2 de superficie, comporte un étage éclairé d'une fenêtre ébrasée, tandis que les murs du deuxième niveau possèdent un appareil en arête de poisson. Immédiatement à proximité, un second bâtiment plus complexe, présente un appareil régulier parallélépipède. Ce traitement de l'architecture est à rapprocher régionalement des maisons du *castrum* aristocratique d'Aumelas, rattaché pour sa part à la famille des Guilhem de Montpellier. La fouille conduite en 1991 illustre l'histoire de ce premier noyau villageois abandonné dans la seconde moitié du XIIIè s.

L'affaire de la croisade albigeoise marque en effet un nouvel aménagement du site. Plusieurs campagnes de constructions transforment l'ancien château féodal en place-forte royale, tandis que l'habitat de pente est installé dans un nouveau quartier, moins perché. En 1260, une garnison est mentionnée directement après celle de la sénéchaussée de Carcassonne.

Dans le village bas, neuf bâtiments ont été fouillés. Trois se rattachent à la phase ancienne du quartier qui connaît un premier déclin à la fin du XIVè siècle, sous le coup d'actions militaires répétées lors des temps troublés de la guerre de Cent Ans. La possession du site apparaît localement comme un enjeu stratégique important, sans doute renforcé par la proximité des grandes foires de Pézénas et Montagnac.

Enfin, le village désormais limité à l'existence de six foyers seulement, connaît une dernière phase d'activité entre la seconde moitié du XVè s. et le dernier tiers du XVIè. C'est cette toute dernière communauté, essentiellement tournée vers un élevage ovin-caprin et des services de transport (muletiers) qu'éclairent quasi-exhaustivement ces cinq années de fouilles. Elles illustrent par un mobilier abondant et diversifié, témoignage d'un abandon brutal du village au moment des guerres de religion, le devenir archaïque d'un vieux *castrum* de moyenne montagne à l'aube des Temps Modernes.

BIBLIOGRAPHIE

AMADO 1977: C. Amado, - La seigneurie des mines en pays de Béziers et en Razès. Analyse de trois documents de la seconde moitié du XIIè s., *Mines et mineurs en Languedoc-Roussillon et régions voisines de l'Antiquité à nos jours, Actes du XLI° Congrès de la Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon* 1976, Montpellier, F.H.L.M., p. 123-144.

AMADO 1991: C. Amado, - Pouvoirs et noblesse dans la Gothie: formation du réseau aristocratique biterrois au Xè s., *La Catalogne et la France méridionale autour de l'An Mil,* Colloque international Hugues Capet, Barcelone 1987, Barcelone 1991, p. 160-173.

AMADO 1992: C. Amado, - Aux origines des Guilhem de Montpellier (X-XIè s.). Questions généalogiques et retour à l'historiographie, *Etudes sur l'Hérault,* n°7-8, 1991-92, p. 89-110.

BAILLY-MAITRE et al., 1984 : M.-C. Bailly-Maitre, N. Oules et Chr. Landes, Le site minier antique de Pioch-Farrus (commune de Cabrières Hérault). Recherches préliminaires, *Revue Archéologique de Narbonnaise,* 17, 1984, p. 327-337.

BAUDREU 1986: D. Baudreu, - Une forme de village médiévaux concentrés: le cas du Bas-Razes, *Archéologie du Midi Médiéval*, 4, 1986, p. 49-73.

BIGOT-VALENTIN 1878: Abbé Bigot-Valentin, - *Histoire populaire de Fontès*, Montpellier 1878.

BONNASSIE 1988: P. Bonnassie, - La croissance agricole du haut Moyen Age dans la Gaule du Midi et le nord-est de la péninsule ibérique, *La croissance agricole du haut Moyen Age,* Flaran 10, 1988, p. 13-35.

BOURIN-DERRUAU 1987: M. Bourin-Derruau, - *Villages médiévaux en Bas-Languedoc: genèse d'une sociabilité (Xè-XIVè s.).* T.1, *Du château au village,* 338 p., T.2, *La démocratie au village (XIII-XIVè s.)*, 470 p., Paris, 1987.

C. Agde, : J. Rouquette, *Cartulaire de l'église d'Agde: cartulaire du chapitre*, Montpellier 1925.

C. An., : A. Cassan et E. Meynial, *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone publiés d'après les manuscrits originaux. Cartulaire d'Aniane*, Montpellier, Société Archéologique de Montpellier, 1900.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

C. Béz., : J. Rouquette, - *Cartulaire de Béziers (Livre Noir)*, Paris-Montpellier, Picard-Vallat, 1918.

CLAVEL-LEVEQUE 1989 : M. Clavel-Lévêque, *Puzzle Gaulois. Les Gaules en mémoire*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, 1989, 469 p.

C. Gell., : P. Alaus, A. Cassan et E. Meynial, - *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone publiés d'après les manuscrits originaux. Cartulaire de Gellone*, Montpellier, Société Archéologique de Montpellier, 1898.

C. Lod., : E. Martin, - *Cartulaire de la ville de Lodève*, Montpellier, 1900.

COLIN 1990: M.-G. Colin, - Formes et fonctions de l'habitat castral en France méridionale. Présentation d'un projet collectif de recherche, *Actes de la 3ème Session d'Histoire Médiévale de Carcassonne, Historiens et Archéologues, Hérésis* 1990, Ed. Peter Lang, p. 63-68.

DARNAS 1990: I. Darnas, - Urbanisme du village déserté du castrum de Calberte (Lozère), *Actes de la 3ème Session d'Histoire Médiévale de Carcassonne, Historiens et Archéologues, Hérésis* 1990, Ed. Peter Lang, p. 83-90.

DEMIANS d'ARCHIMBAUD 1980 : G. Demians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers (Var). Contribution a l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditérranéen*, C.N.R.S. Valbonne 1980.

DEMOUGEOT 1988: E. Demougeot, - La Septimanie dans le royaume wisigothique de la fin du Vè s. à la fin du VIIè s., *Les derniers Romains en Septimanie, Actes des IXè journées d'Archéologie Mérovingienne*, Lattes 1988, p. 17-39.

DURAND 1985: A. Durand, - Regroupement des hommes et création du maillage paroissial dans la garrigue nord-montpelliéraine aux X-XIIè s. d'après le cartulaire d'Aniane, *110 ème Congrès National des Sociétés Savantes*, Paris, 1985, p. 271-286.

DURAND 1991: A. Durand, - *Paysages, terroirs et peuplement dans les campagnes du bas-Languedoc (X-XIIè s.)*, Thèse d'Université, 2 vol., Paris I, 1991, 518 p. (Dactyl.).

FABRE 1878 : A. Fabre,- *Monografio de la coumuno de Cabrieras*, Montpellier 1878.

FEVRIER 1978: P.A. Février, - Problème de l'habitat du midi méditerranéen à la fin de l'Antiquité et dans le haut Moyen-Age, *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseums*, Mayence, 25, 1978, p. 208-247.

GARDEISEN 1989: A. Gardeisen, - Le *castrum* du Rocher des Vierges à Saint-Saturnin. Etude de la faune du dépotoir, *Anthropozoologica*, n°10, 1989, p. 48-50.

GARDEL 1990: M.-E. Gardel, - La maison à Cabaret, *Actes de la 3ème Session d'Histoire Médiévale de Carcassonne, Historiens et Archéologues, Hérésis* 1990, Ed. Peter Lang, p. 69-82.

G. Christ., : H. Fisquet, - *La France ponctificale (Gallia Christiana)*, Montpellier, N.D.

GINOUVEZ (voir bibliographie de la M.V.H.)

GRAMAIN 1977: M. Gramain, - Les formes de l'élevage en bas Languedoc occidental aux XIIIè et XIVè s., *L'élevage en Méditerranée occidentale*, éd. du C.N.R.S., Marseille 1977, p. 137-152.

GRAMAIN 1978: M. Gramain, - Castrum, structures féodales et peuplement en Biterrois au XIè s., dans *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X-XIIIè siècles): bilan et perspectives de recherches*, colloque de Rome, 1978, Rome 1980, p. 119-134.

GREGOIRE DE TOURS: *Historia Francorum*, Cf. R. Latouche, - *Histoire des Francs*, 2 vol., Paris, Les Belles Lettres, 1963-65.

H.G.L., - *Histoire Générale du Languedoc* par C. Devic et J. Vaissète, Privat 1872-1905.

JOURNOT 1990: F. Journot, - *Archéologie des châteaux médiévaux de la montagne héraultaise (bassin de l'Orb et de la Lergue) X-XVè s.* Thèse d'Université, 3 Vol., Rennes II, 199O.

LEROY-LADURIE 1969: E. Leroy Ladurie, - *Les paysans de Languedoc*, Champs Flamarion, 1969, 383 p.

L.V., : J. Rouquette, *Cartulaire de l'église de Lodève (Livre Vert)*, Montpellier, 1923.

MARTIN 1900 : E. Martin, *Histoire de la ville de Lodève depuis ses origines jusqu'à la révolution*, Montpellier 1900.

NOYE 1987 : G. Noyé, Quelques données sur les techniques de construction en Italie centro-méridionale (Xè-XIIè siècles), *Artistes, artisans et production artistique au Moyen-Age*, Vol II, *Commande et travail*, Picard 1987, p. 275-306.

PESEZ 1965 : J.-M. Pesez et E. Le Roy Ladurie, Le cas français: vue d'ensemble,*Villages désertés et histoire économique XIè-XVIIIè siècle*, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris 1965, p. 127-252.

PESEZ 1986 : J.-M. Pesez, Le foyer de la maison paysanne (XIè-XVè s), *Archéologie Médiévale*, t. XVI, 1986, p.65-92.

POUPET 1988: P. Poupet et C. Anne de Chazelles, Approche dimensionnelle des calibres dans la construction en pierre protohistorique: la granulométrie des solins et des murs,*Lattara* n°1, 1988, p.175-186.

POUSTHOMIS 1990: B. Pousthomis, Le *castrum* de Durfort, *Actes de la 3ème Session d'Histoire Médiévale de Carcassonne, Historiens et Archéologues, Hérésis* 1990, Ed. Peter Lang, p. 91-98.

QUICHERAT 1879 : J. Quicherat, *Histoire de Rodrigue de Villandrando, l'un des combattants pour l'indépendance française au XVè siècle* (avec pièces justificatives), Paris, Hachette 1879.

RAYNAUD 1990: Cl. Raynaud, - *Le village gallo-romain et médiéval de Lunel Viel. Les fouilles du quartier ouest (1981-1983)*, Les Belles Lettres, Paris-Besançon, 1990, 353 p.

SCHNEIDER (voir bibliographie de la M.V.H).

TERRIN 1969: O. Terrin, *Cartulaire du chapitre d'Agde*, Nîmes, 1969.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)